



LE MOIS DE L'ESS,
C'EST TERMINÉ.

Nous profitons de cette lettre ensemble pour remercier tous les acteurs du territoire qui ont ouvert leurs portes et organisé des événements pour le Mois de l'ESS.

Ce Mois de l'ESS n'aurait pas pu se faire sans vous! Merci pour votre forte mobilisation!

Vous trouverez sur notre site internet le livret de présentation des acteurs sur le lien suivant : [cliquez ici](#)

Le centre de ressource de la CRESS se renouvelle

De nouveaux ouvrages sur l'ESS sont arrivés à la CRESS. A titre d'exemples, nous en avons sélectionné 3 :

La loi ESS expliquée aux associations



Introduction à la finance solidaire



L'innovation sociale



**POUR FAIRE VIVRE CETTE
LETTRE,
N' HÉSITEZ PAS À NOUS
PROPOSER DES ARTICLES**

02.62.21.50.60

ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA RÉUNION

Pocpoc.re: le financement participatif « pei », une action citoyenne pour le développement de la Réunion.



Une plateforme de financement participatif « pei », qu'est-ce que c'est ?

Pocpoc est une plateforme de financement participatif (ou crowdfunding) qui permet de mettre en relation par internet des porteurs de projets de La Réunion et des donateurs, dans le but de soutenir des projets pour le développement et la promotion de l'île. Pocpoc a été créée en février 2014 à l'initiative du Collège Coopératif, une association qui a pour but de développer l'épargne solidaire dans l'île. Après avoir étudié les modèles qui existaient en France et à l'international, l'équipe de Pocpoc a décidé de créer une plateforme spécifique pour les projets de l'île de la Réunion. Cela favorise la proximité entre donateurs et porteurs, au plus près des besoins du territoire et de ses habitants. Depuis le début 2015, ce sont 29 projets qui ont été lancés, 22 qui ont été financés et 2 sont en cours.



Atelier animé par Pocpoc pendant l'événement organisé pendant le mois de l'ESS par la Ville de Saint Benoît

Un clic, un coup de pouce!

Le principe est simple, le particulier ou la structure qui se connecte sur le site, peut cliquer sur le projet qu'il souhaite soutenir et participe financièrement à hauteur de ce qu'il peut donner. Les dons varient entre 1 et 1000 euros selon les projets (le don moyen est de 62 euros). Le donateur peut également recevoir un remerciement qui peut prendre la forme d'une invitation au lancement du projet, ou un produit qui a été réalisé grâce au financement (un CD, un tee-shirt, du miel du sel, etc.).

Une meilleure visibilité pour des projets exemplaires de La Réunion

Pocpoc soutient des projets innovants qui participent au développement du territoire.

Parmi les critères de sélection des projets soutenus :
-La mise en avant des valeurs sociétales, équitables, environnementales et culturelles.

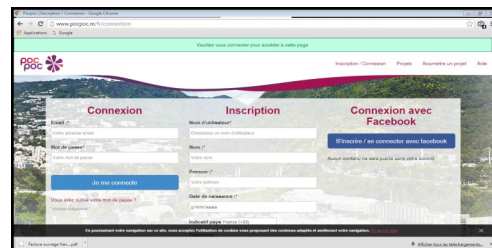
-La notion de proximité est également prise en compte car les projets tiennent compte des besoins de la population locale et des spécificités de l'île.

Tous les secteurs d'activités sont concernés par les projets : **la culture, l'agriculture, l'éducation, la santé, les énergies renouvelables, l'action sociale, etc.**

Pour Jacques TIREL, le président de Pocpoc, les projets répondent à des critères d'exemplarité, ils doivent donner l'envie et le courage d'entreprendre.

« Nous regardons avant tout la qualité du projet et son originalité, nous respectons également le rythme du porteur de projet ».

Pocpoc est également présent sur les réseaux sociaux et une page facebook est disponible pour les internautes qui souhaitent communiquer sur cet outil : www.facebook.com/pocpoc.re



Comment bien démarrer son projet avec Pocpoc ?

Chaque porteur, que ce soit une association, un particulier ou une entreprise, peut déposer un dossier en ligne sur la plateforme pour mettre en avant son projet. Les projets sont présélectionnés par un comité composé de bénévoles.

Si le projet est retenu, le comité rencontre le porteur de projet pour le connaître, ce qui différencie Pocpoc des autres plateformes de financement, où les porteurs de projets ne rencontrent pas souvent les responsables. Son projet est ensuite validé par d'autres bénévoles puis mis en ligne sur la plateforme.

Une fois mis en ligne, le porteur mobilise son réseau et se lance dans une campagne de communication pour faire connaître son projet au plus grand nombre. Au cours de l'année 2015, ce sont 136 projets qui ont été déposés dont environ 1/3 portés par des associations, 1/3 par des entreprises existantes et 1/3 par des porteurs de projets en création.

Les sommes demandées par les porteurs de projets varient entre 750 et 6300 euros. Ainsi 55 000 euros ont été récoltés au total, le montant moyen obtenu par les projets étant de 2300 euros. Le porteur peut laisser en ligne son projet minimum 15 jours et maximum 120 jours, la moyenne étant de 50 jours sur le site.

Contact
contact@pocpoc.re

Maison de l'économie sociale et solidaire
107 Juliette Dodu 97400 Saint-Denis Cedex
www.pocpoc.re



LE COIN DU NET EN S@VOIR +

www.finansol.org

Les ressources de la finance solidaire reposent sur l'épargne et l'investissement. La finance solidaire est régie par des règles. Depuis la création du label « finansol », en 1997, celui-ci atteste du caractère solidaire des produits qui sont proposés à l'épargnant.

www.epargnesansfrontiere.org

L'association Epargne Sans Frontière a pour objet de « rassembler les compétences, au Nord comme au Sud, d'experts de la finance, pour leur permettre de participer au développement des pays du Sud ».

**CRESS DE LA
REUNION**

**61 BOULEVARD DE LA
TRINITE
97 400 SAINT-
DENIS**

**TÉLÉPHONE
02 62 21 50 60**

**TELECOPIE
02 62 21 50 61**

**MESSAGERIE
CONTACT@CRES-
REUNION.COM**

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par le Fonds social européen dans le cadre du PON « emploi et Inclusion »

LE PANORAMA DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE 2015 EST SORTI

La nouvelle édition a été publiée sur le site du CNCRES et elle est disponible en téléchargement. Vous y trouverez tous les chiffres clés sur l'ESS : les secteurs d'activités, les métiers, les emplois et les défis à relever pour les années à venir.

L'ESS en France actuellement c'est « 2 370 000 salariés travaillant dans plus de 221 000 établissements ». Cela représente 10.5% de l'emploi français et 13.9% de l'emploi privé.

A noter une forte augmentation des Scop et des Scic un peu partout sur les territoires. En 2014, on compte 2 222 sociétés coopératives et participatives (Scop) en activité, ce qui représente une augmentation de 13.4% depuis 2010. Les sociétés d'intérêt collectif (Scic) quant à elles ont été multipliées par deux depuis 2010, il y en a 408 réparties sur l'ensemble du territoire.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations sur le site : www.cncres.org

Quand les structures de l'ESS innovent dans leurs modèles en coopération avec les institutions...

A La Réunion, de nouveaux modèles de structures ont émergé avec les années et ont questionné les institutions. Deux exemples en sont marquants : la première Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) réunionnaise, et le premier Incubateur de Groupements d'Employeurs (Incub'GE) national, né sur notre territoire.

Lors d'une rencontre organisée par la Ville du Port dans le cadre du Mois de l'ESS, ces structures ont apporté leurs témoignages dans le cadre d'un débat sur la professionnalisation des acteurs de l'ESS. Cette conférence s'est enrichie avec l'apport d'une experte Mme Demoustier, enseignante chercheuse de l'IEP de Grenoble. Nous avons profité de cette occasion pour recueillir ces témoignages.



Expliquer l'innovation et l'accompagner, le challenge d'un dirigeant motivé et plein de ressources!

Créée en juillet 2011, la SCIC Run Enfance gère plusieurs établissements dans le domaine de la petite enfance. La SCIC, statut qui a été créé par la loi de 2001, permet d'associer plusieurs parties prenantes à un même projet d'entreprises (salariés, bénéficiaires, bénévoles, partenaires, etc.) et a pour objet la production ou la fourniture de biens et de services ayant un caractère d'utilité sociale.

Pour Vincent Clotagatide, à la création de la SCIC Run Enfance, « il a fallu expliquer que la SCIC pouvait se positionner au même titre que les associations dans le domaine de la petite enfance ». C'est muni des textes de lois et de décrets, que le dirigeant a su démontré l'intérêt de ce statut à différents partenaires.

A titre d'exemples, le dirigeant revient sur 2 expériences qu'il vécues avec les administrations. La première s'est déroulée lors de l'enregistrement de la SCIC auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie de La Réunion (CCIR). La forme juridique n'étant pas connue des services de la CCI, le dirigeant s'est appuyé sur les textes afin de sensibiliser les agents. Cela a permis d'être enregistré sous son statut de SCIC au Centre de Formalités des Entreprises.

La deuxième expérience concerne l'obtention de la Prestation de Service Unique (PSU) allouée à tous gestionnaires de structures d'accueil du jeune enfant. Plusieurs échanges ont été nécessaires pour faire connaître et reconnaître que le statut de SCIC, ayant obtenu l'agrément de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pouvait prétendre à cette prestation. Le dirigeant ajoute « qu'il a fallu expliquer et trouver des solutions avec la Caisse d'Allocations Familiales, pour que le statut de SCIC puisse obtenir les mêmes prestations que les associations dans ce domaine ». La CAF de la Réunion a aujourd'hui pris en compte ce statut dans l'attribution de ses prestations de service. C'est grâce à la persévérance du dirigeant de la SCIC, précurseur dans le domaine, et à sa volonté d'être dans le dialogue avec les institutions, que celles-ci ont pu mieux appréhender ses choix de structuration.

Une structure à l'interface des groupements d'employeurs et des institutions, le travail de médiation partenariale de l'Incub'GE



L'Incub'GE a été créé en juillet 2014 afin de soutenir la création des groupements d'employeurs à La Réunion. Un groupement d'employeur, structure à but non lucratif, permet le recrutement commun et la mise à disposition de salariés pour chacun de ses membres. Les adhérents du groupement se partagent le temps de travail des salariés et celui-ci bénéficie d'un seul contrat de travail. L'incubateur accompagne des Groupements d'employeurs (GE) dans tous les domaines d'activités, secteurs marchands ou non marchands. Pour ce faire, il travaille avec plusieurs partenaires : l'Etat, la Région, le TCO, le Pôle emploi, etc.

Les GE, de par leurs pratiques, ont besoin régulièrement de recruter des salariés, c'est pourquoi le Pôle Emploi est un interlocuteur privilégié. Le directeur de l'Incubateur, Dany Hauw, explique « qu'au début, tous les jours le référent était différent et que progressivement une démarche a pu se mettre en place, celle d'avoir un référent unique. Cela a changé considérablement les choses ». Il explique que le fait que cet interlocuteur maîtrise le cadre de fonctionnement des GE a permis d'améliorer la réactivité dans la recherche de profils adaptés au dispositif, donc le nombre de salariés recrutés.

Aujourd'hui, l'incubateur s'adresse directement à une équipe de 6 agents, formés et sensibilisés au dispositif, membres du service dédié aux entreprises de Savannah. Dany Hauw ajoute qu'il « souhaite avec le Pôle Emploi que cette démarche soit dupliquée sur le territoire » car il travaille déjà sur plusieurs communes et que cela permettrait de mieux étendre les GE sur les territoires.

Pour le directeur du Pôle Emploi, M. Ciotti, ce dispositif est une « clé d'entrée de proximité » pour la création d'emplois. Il ajoute lors du débat que « quand on a des situations qui peuvent être menées à une échelle régionale, on peut déroger et s'adapter à la situation pour pouvoir y répondre le mieux possible ».

Afin de renforcer ce travail partenarial, une convention est en cours de réalisation, pour planifier un cadre et des axes de travail pour les années à venir.

Des postures qui évoluent, des institutions mieux informées, une inscription dans la durée.

Pour Mme Demoustier, ces deux témoignages démontrent bien que l'échanges et reconnaissance sont des bases essentielles pour le développement de l'ESS dans les territoires. Elle précise que quand « l'innovation est dans une structure nouvelle, cela devient plus compliqué car cela pose des problèmes juridiques, réglementaires (...), d'où l'intérêt de connaître et s'inspirer de qui se fait ailleurs pour éviter que ce temps de défrichage recommence sur chaque territoire ». Pour l'experte c'est la circulation et la diffusion d'informations entre les acteurs dans les territoires qui permet de gagner du temps. Elle conclue en attirant l'attention sur les réseaux, qui peuvent être de très bons outils de diffusion des pratiques.